COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Educ'action 93 – 9/11 rue Génin – bureau 102 - 93 200 SAINT-DENIS
Mel : 93@cgteduccreteil.org - Site : http://93.cgteduccreteil.org/

Contact Presse : Basile Ackermann - 06 10 47 02 78

Situation sanitaire dans le 93 : il est urgent d'agir !

Cette semaine, la situation sanitaire s'est considérablement dégradée dans notre département. Aujourd'hui, le taux d'incidence dépasse les 700 pour 100 000 en Seine-Saint-Denis. Dans de nombreuses écoles et établissements, les personnels se sont concertés pour compléter les registres de santé au travail (RSST), les registres dangers graves et imminents (RDGI) et pour exercer leur droit de retrait.

Des situations toutes plus ubuesques les unes que les autres nous sont rapportées : classes non-nettoyées ; classe non-fermées malgré la maladie déclarée de l'enseignant·e ; absences non-remplacées du fait du manque de personnel ; épuisement des stocks de masques pour les élèves ; directions sourdes aux demandes de dédoublement etc.

De son côté, le ministère et son administration poursuivent leur politique de l'autruche. Les alertes et droits de retraits sont ignorés ou refusés. Le protocole sanitaire n'est pas renforcé. C'est un mépris indigne de l'Éducation nationale.

La CGT Educ'Action 93 porte depuis le début de l'épidémie un ensemble de propositions destinées à protéger au maximum les personnels, les élèves et leurs familles :
- un protocole sanitaire renforcé
- une campagne de dépistage massif
- des masques FFP2 et du gel hydroalcoolique fournis aux personnels
- une vaccination rapide de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale
- un dédoublement des classes en accord avec la volonté des personnels
- la mise en place d'un plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis

Notre syndicat estime comme irresponsable qu'encore une fois, les personnels et leurs organisations syndicales soient tenu·es à l'écart au moment des prises de décisions. La CGT encourage l'ensemble des personnels à exercer leurs droits d'alertes et de retraits lorsque les situations l'exigent. Des préavis de grève couvrent également les collègues souhaitant se saisir de ce droit pour se protéger.

Saint-Denis, le 27 mars 2021